

Saint-Loubès, le 8 novembre 2022

Dossier suivi par : Service Communication communication@saint-loubes.fr

Objet : **COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUNE DE SAINT-LOUBES**
Des solutions pour alléger le collège de Saint-Loubès !

Suite à notre dernière réunion au Département avec l'ensemble des parties prenantes le 24/10, et conformément à notre démarche constructive pour chercher des solutions, nous avons proposé un sondage aux 160 CM2 de notre commune afin de quantifier le nombre de familles intéressées par une inscription au collège de Sainte-Eulalie pour la rentrée prochaine.

En effet, certaines familles se sont manifestées pour inscrire leur enfant volontairement au collège de Sainte-Eulalie, pour des commodités personnelles variées.

Durant les vacances de Toussaint, 104 familles ont répondu, ce qui permet une extrapolation intéressante sur l'effectif total. Dans la foulée de la clôture du sondage et dans la continuité de notre large concertation depuis Juillet sur ce sujet, nous avons organisé, le samedi 5 novembre, une réunion avec les associations de parents d'élèves, primaire et collège, et les élus du conseil municipal.

Toutes les hypothèses concernant Saint-Loubès n'ont pu satisfaire les parties prenantes, pour les raisons déjà évoquées dans nos derniers communiqués (inégalité territoriale, perte d'autonomie, etc..). La majorité des participants à la réunion s'alignent sur l'idée que la meilleure solution est d'affecter tous les élèves de CM2 de Saint-Sulpice et Cameyrac au collège de Sainte-Eulalie pour la prochaine rentrée. En effet, cette commune n'a qu'une seule école élémentaire avec 2 classes de CM2. Cela représente environ 50 enfants pour l'entrée en 6ème en 2023, et 100 enfants pour l'entrée en 6ème et 5ème en 2024. Attachés au bien-être des enfants, cette solution permettrait à tout le groupe d'élèves de CM2 de partir ensemble dans le collège de Sainte-Eulalie. La préservation des liens sociaux entre les enfants et la liaison CM2/Collège serait assurée.

De plus, si le collège de Montussan devient le collège de secteur de Saint-Sulpice et Cameyrac, les élèves Saint-Sulpice et Cameyrac et de Montussan se suivraient et cela garantirait également la préservation du lien social.

Sur le volet des mobilités, ces élèves sont déjà en bus ou en voiture pour aller au collège. Pour les acheminer à Sainte-Eulalie, le nombre de bus resterait inchangé et c'est seulement le trajet qui serait modifié. Dans le contexte sanitaire et économique actuel qui rend difficile le recrutement et le remplacement des chauffeurs de bus, cela ferait sens et permettrait de ne pas rajouter de lignes de bus.

Cependant, nous comprenons que cette position ne soit pas partagée par les parents d'élèves de Saint-Sulpice et Cameyrac et la FCPE collège.

C'est pourquoi, dans la recherche d'un consensus et de solutions, nous avons travaillé une proposition qui envisage que chacune des 3 communes concernées fasse sa part : une solution serait donc de travailler sur le volontariat des familles et de supprimer toute dérogation pour s'inscrire au collège de Saint-Loubès.

De notre côté, nous avons quantifié pour la commune de Saint-Loubès les 3 leviers possibles pour réduire le nombre d'élèves loubésiens affectés au collège de Saint-Loubès :

- pas de dérogation possible pour s'inscrire au collège de Saint-Loubès à partir de 2023 (quelque soit la section). Nous avons actuellement 14 élèves de CM2 qui ont une dérogation dans nos écoles et qui n'habitent pas la commune de Saint-Loubès. On peut donc envisager 10 élèves en moins pour l'entrée en 6^{ème} sur les 160 CM2 de 2022.
- suite au sondage effectué auprès de toutes les familles de CM2, il y aurait 5 à 10 volontaires pour aller au collège de Ste-Eulalie pour la prochaine rentrée scolaire.
- nous avons analysé qu'en moyenne 10 élèves de la commune vont dans le privé pour l'entrée au collège tous les ans.

Ainsi, avec du volontariat et un travail sur les dérogations, il y aurait **30 élèves loubésiens de moins au collège de Saint-Loubès dès la prochaine rentrée scolaire.**

De plus, nous remarquons que la démographie des élèves dans notre commune est en baisse : avec une classe en moins en CM2 en 2023 donc 25 enfants en moins en 6^{ème} pour la rentrée 2024. Cette tendance se confirme jusqu'aux effectifs de petites sections actuels dans nos écoles maternelles, où l'effectif maximum serait au moins 20 élèves en dessous du pic actuel (malgré une actualisation des données à +1.5% /an)

Notre proposition est donc pour les 3 communes d'Izon, Saint-Loubès et Saint-Sulpice et Cameyrac de favoriser les dérogations vers Sainte-Eulalie pour les familles volontaires et supprimer toute dérogation pour les élèves hors secteur du collège de Saint-Loubès.

Nous souhaitons continuer les échanges autour du plan Collèges sur notre territoire, avec le Département et les autres communes, pour les prochaines rentrées et l'horizon 2025.

Nous nous engageons à défendre l'intérêt des collégiens et de leurs familles.

Emmanuelle Favre, Maire de Saint-Loubès